

Depuis plusieurs mois Monsieur NICOLLE avait ouvert un conflit avec mes membres du bureau. Les dissensions imposées par Monsieur NICOLLE relèvent d'un contexte comme suit.

Monsieur NICOLLE a créé un blog sous l'étiquette CFTC se permettant de diffamer les personnes qu'il estime contraire à ses intérêts mais surtout d'évoquer des problèmes de religion ou de faits de société totalement indépendants du syndicalisme.

*Pièce 15 extrait du blog*

C'est ainsi qu'il s'est dit totalement hostile au mariage gay et invoque DIEU régulièrement tant dans ses courriers que dans son blog.

Pour exemple

« bonne et sainte année 2014 à tous les croyants qui quelque soit leur religion, se soumettent à Dieu »

*Pièce 4 page 2*

Le syndicat National CFTC s'est ému de la situation rappelant que les convictions personnelles ne peuvent être étalées sur un blog intitulé CFTC.

Il était demandé à Monsieur NICOLLE de mettre fin à ce blog, ce qu'il s'est engagé à faire, mais l'engagement n'a pas été suivi d'effet.

Par décision du 21 janvier 2014, le mandat national de Monsieur NICOLLE près du Conseil Fédéral lui était retiré à l'unanimité après un vote secret.